



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 123121

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports au sujet du nombre croissant de déclarations de maladies professionnelles (tendino-musculo-squelettiques) et de leurs conséquences désastreuses pour le monde du travail. La CNAM n'est pas en mesure de maîtriser l'explosion du nombre de déclarations, qu'elle ne fait qu'entériner. Ce véritable cautionnement exerce un effet pervers d'entraînement aux déclarations qui n'en finissent plus d'engendrer des « inaptitudes » que les médecins ne peuvent que constater, sans avoir pu agir en amont, puisque mis devant le fait accompli. Ces déclarations devraient être initiées par le médecin du travail, mieux placé pour le faire et, qui plus est, qui a la possibilité de faire aménager le poste avant d'en arriver à l'inaptitude. Il aimerait ainsi connaître son avis sur ce regrettable état de fait et ses intentions pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123121

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4685